



Municipalité de
Sainte-Mélanie

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT No. 608-2020**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 608-2020 amendant le règlement numéro 597-2019 relatif à l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes sur le territoire de la municipalité de Sainte-Mélanie.

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT.

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Certificat de publication au verso
